

En dollars canadiens, sauf indication contraire

Pour publication immédiate

Le 22 décembre 2017

Manuvie annonce des changements à la répartition de l'actif de ses portefeuilles pour libérer du capital, réduire les risques et diminuer la volatilité de ses blocs d'anciennes souscriptions. Elle met aussi à jour ses prévisions relativement à la réforme fiscale américaine.

Les changements à la répartition de l'actif des portefeuilles devraient entraîner une charge estimée à 1 milliard de dollars au quatrième trimestre et libérer 2 milliards de dollars de capital au cours des 12 à 18 prochains mois.

La réforme fiscale américaine devrait entraîner une charge estimée à 1,9 milliard de dollars au quatrième trimestre et augmenter les revenus annuels d'environ 250 millions de dollars à partir de 2018.

Toronto – La Société Financière Manuvie (« Manuvie ») a annoncé aujourd'hui que, suivant l'examen de la stratégie de placement des activités liées aux anciens produits, elle avait pris la décision de réduire la répartition des placements à long terme non traditionnels dans ses portefeuilles au cours des 12 à 18 prochains mois.

« Les changements apportés à la répartition de l'actif de nos activités liées aux anciens produits représentent un jalon important de notre engagement visant à optimiser le rendement du capital de nos portefeuilles. La réduction des placements à long terme non traditionnels permettra d'utiliser le capital à meilleur escient et d'améliorer le profil de risque », a indiqué Roy Gori, président et chef de la direction de Manuvie. « La cession des instruments de placement au cours des 12 à 18 prochains mois permettra de libérer du capital qui pourra être affecté à notre croissance future. »

La décision de modifier la répartition de l'actif de nos portefeuilles devrait entraîner une charge au titre du résultat net attribué aux actionnaires d'environ 1 milliard de dollars après impôts, soit 0,50 \$ par action ordinaire, au quatrième trimestre et libérer 2 milliards de dollars de capital au cours des 12 à 18 prochains mois. Cette décision aura un effet négatif sur le résultat tiré des activités de base à court terme d'environ 50 à 60 millions de dollars par année après impôts, soit jusqu'à ce que Manuvie réaffecte le montant net d'un milliard de dollars de capital libéré vers des activités à plus fort rendement.

Dans son communiqué de presse sur les résultats du troisième trimestre, la Société a indiqué qu'un recul progressif de 1 % du taux d'imposition des sociétés américain entraînerait une charge immédiate de 60 millions de dollars américains, mais aurait pour effet d'améliorer le bénéfice net et le résultat tiré des activités de base futurs prévus d'environ 15 millions de dollars américains. Manuvie a aussi indiqué que d'autres composantes des propositions législatives pourraient avoir des répercussions négatives sur la Société, mais qu'elle n'en connaissait pas encore la teneur.

La loi fiscale américaine ayant été promulguée, il est maintenant possible pour Manuvie de mettre à jour ce communiqué. La Société prévoit une charge d'environ 1,9 milliard de dollars après impôts, soit 0,96 \$ par action ordinaire. En outre, la baisse du taux d'imposition des sociétés devrait améliorer le bénéfice net et le résultat tiré des activités de base d'environ 250 millions de dollars par année à compter de 2018. Cette charge sera incluse dans les résultats du quatrième trimestre de la Société, qui seront publiés le 7 février 2018.

La charge estimative reflète les effets de la réforme fiscale américaine sur les obligations liées aux titulaires de contrats et les actifs d'impôt différé, notamment la baisse du taux d'imposition des sociétés américain, qui passera de 35 % à 21 % et les limites liées à la déductibilité fiscale de certaines provisions.

Les changements à la répartition de l'actif des portefeuilles et l'impact de la réforme fiscale américaine devraient avoir un effet positif sur le rendement des capitaux propres (RCP) des porteurs d'actions ordinaires. Les estimations de la Société relatives aux charges du quatrième trimestre, au résultat net à long terme, au capital libéré et au RCP reposent sur les informations dont elle dispose actuellement et pourraient changer si elle obtient des renseignements additionnels.

À propos de Manuvie

La Société Financière Manuvie, groupe mondial et chef de file des services financiers, aide les gens à réaliser leurs rêves et leurs aspirations en priorisant leurs besoins et en leur fournissant de bonnes solutions et recommandations. Elle exerce ses activités principalement sous les noms de John Hancock aux États-Unis et de Manuvie ailleurs dans le monde. Elle propose des conseils financiers ainsi que des solutions d'assurance, de gestion de patrimoine et de gestion des actifs à des particuliers, à des groupes et à des institutions. À la fin de 2016, elle comptait environ 35 000 employés, 70 000 agents et des milliers de partenaires de distribution au service de plus de 22 millions de clients. Au 30 septembre 2017, son actif géré et administré se chiffrait à plus de mille milliards de dollars canadiens (806 milliards de dollars américains) et, au cours des 12 mois précédents, elle avait versé à ses clients près de 27,1 milliards de dollars. Elle exerce ses activités principalement en Asie, au Canada et aux États-Unis, où elle est présente depuis plus de 100 ans. Son siège social mondial se situe à Toronto, au Canada, et elle est

inscrite aux bourses de Toronto, de New York et des Philippines sous le symbole « MFC », ainsi qu'à la Bourse de Hong Kong (SEHK) sous le symbole « 945 ».

Mise en garde au sujet des déclarations prospectives

De temps à autre, Manuvie fait des énoncés prospectifs verbalement ou par écrit, y compris dans ce document. En outre, nos représentants peuvent faire des déclarations prospectives verbalement, notamment auprès des analystes, des investisseurs et des médias. Toutes ces déclarations sont faites au sens des règles d'exonération des lois provinciales canadiennes sur les valeurs mobilières et de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis.

Les déclarations prospectives du présent document portent sur les effets prévus des changements à la répartition de l'actif des portefeuilles décrits dans le présent communiqué de presse et de la réforme fiscale adoptée récemment aux États-Unis. Bien que, selon nous, les prévisions ainsi exprimées soient raisonnables, le lecteur ne devrait pas s'appuyer indûment sur les déclarations prospectives en raison des incertitudes et des risques inhérents qu'elles supposent.

Les déclarations prospectives étant fondées sur des hypothèses ou des facteurs importants, les résultats réels peuvent être très différents des résultats qu'elles expriment explicitement ou implicitement.

Parmi les principaux facteurs susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels et les attentes, notons l'interprétation définitive de la réforme fiscale par les autorités fiscales, le temps nécessaire à la réduction des placements à long terme non traditionnels de notre répartition de l'actif et à la réaffectation du capital vers des activités à plus fort rendement, le type de placements à long terme non traditionnels cédés et la valeur tirée de ces cessions, la conjoncture commerciale et économique (notamment le rendement et la volatilité des marchés boursiers ainsi que les corrélations entre ces derniers; les écarts de taux d'intérêt, sur titres de créance et sur swaps; les taux de change; les pertes sur placements et les défaillances; la liquidité du marché et la solvabilité des garants, des réassureurs et des contreparties); les changements apportés aux lois et à la réglementation; les modifications apportées aux normes comptables applicables dans tous les territoires où nous exerçons nos activités; les modifications aux exigences en matière de fonds propres réglementaires; notre capacité à mettre en œuvre et à modifier des plans stratégiques; la baisse de nos notes de solidité financière ou de crédit; notre capacité de préserver notre réputation; la dépréciation de la cote d'estime ou des immobilisations incorporelles ou la constitution de provisions au titre d'actifs d'impôt différé; l'exactitude des estimations relatives à la morbidité, à la mortalité et aux comportements des titulaires de contrats; l'exactitude des autres estimations utilisées dans l'application des méthodes comptables et actuarielles ainsi que de la valeur intrinsèque; notre aptitude à mettre à exécution des stratégies de couverture efficaces et à faire face aux conséquences imprévues découlant de ces stratégies; notre capacité d'obtenir des actifs appropriés au soutien de nos passifs à long terme; le niveau de concurrence et les regroupements d'entreprises; notre capacité de mettre en marché et de distribuer des produits par l'intermédiaire de réseaux de distribution existants et futurs; les passifs imprévus ou les

dépréciations d'actifs découlant d'acquisitions et de cessions d'activités; la réalisation de pertes découlant de la vente de placements classés comme disponibles à la vente; notre liquidité, y compris la disponibilité du financement nécessaire pour satisfaire aux obligations financières existantes aux dates d'échéance prévues, le cas échéant; les obligations de nantissement de garanties additionnelles; la disponibilité de lettres de crédit afin d'assurer une gestion souple des fonds propres; l'exactitude de l'information reçue de contreparties et la capacité des contreparties de respecter leurs engagements; la disponibilité et le caractère abordable et approprié de la réassurance; les instances judiciaires et réglementaires, y compris les audits fiscaux, les litiges fiscaux ou d'autres instances semblables; notre aptitude à adapter les produits et services pour suivre l'évolution du marché; notre aptitude à attirer et à maintenir en poste les principaux membres de la direction, employés et agents; l'utilisation et l'interprétation appropriées de modèles complexes ou les défaillances des modèles utilisés; les risques politiques, juridiques, opérationnels et autres liés aux activités de la Société à l'extérieur de l'Amérique du Nord; les acquisitions et notre capacité de les mener à terme, y compris d'obtenir le financement par emprunt ou par actions nécessaire; l'incapacité à obtenir les avantages prévus relatifs aux acquisitions; les perturbations et les changements touchant des éléments essentiels des infrastructures publiques de Manuvie; les préoccupations environnementales; notre capacité à protéger notre propriété intellectuelle et l'exposition aux recours pour violation, et notre incapacité à retirer des liquidités de nos filiales.

Les énoncés prospectifs figurant dans ce document sont, sauf indication contraire, énoncés à la date des présentes et présentés en vue d'aider les investisseurs et d'autres personnes à comprendre notre situation financière et nos résultats d'exploitation, nos activités futures de même que nos objectifs et nos priorités stratégiques, et pourraient ne pas se prêter à d'autres fins. Nous ne nous engageons pas à réviser nos déclarations prospectives, sauf si la loi l'exige.

Communications avec les médias : **Relations avec les investisseurs :**

Marija Mandic

Robert Veloso

Manuvie

Manuvie

416 687-3385

416 852-8982

marija_mandic@manulife.com

robert_veloso@manulife.com